



LE P'TIT RÉSUMÉ DU CSE DU 28 novembre 2023 !

BY SUD SOLIDAIRES

LES POINTS DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES RESTÉS SANS RÉPONSES REMIS SUR LE TAPIS :

Résultats Challenge DUO (jusqu'au bout du suspens...des mois après...) : une com' va être faite à destination de chaque équipe + ajout dans le flash production de la semaine pour annoncer les gagnants de rien.

La Direction a confirmé que les demandes d'aménagements RH ont été traitées le 29/11. Il y a du retard car le service RH priorise le transfert des outils vers ceux d'Intelcia.

Ecart sur la durée accordée pour les aménagements seniors : La Direction nous a indiqué que les situations étaient différentes. SUD a rappelé que si le contenu pouvait varier en fonction de l'âge et des paliers, conformément à l'accord générations, en revanche cela n'avait pas à influencer sur la Durée accordée.

POINT TRÉSORERIE :


Afin que la situation du CSE soit transparente pour les salariés (car l'argent du CSE, c'est votre argent !), nous avons souhaité ajouté à chaque CSE un point sur l'état des comptes du CSE.

Les dépenses de l'évènement de Noël (chèques cadeau, décorations, repas de Noël offert...) ont couté au total 15210.58 €. Le solde du compte Œuvres Sociales est désormais de 2628.72 €, raison pour laquelle notre marge de manœuvre était limitée cette année. Le solde du compte de fonctionnement s'élève à 23202.85 €. Ce compte ne peut être utilisé que pour le fonctionnement courant du CSE (fournitures, formations, prestataires etc.).

ÉCONOMIQUE ET SOCIAL :

Entretiens annules : 52 % des entretiens des conseillers ont été réalisés, 42 % au global sur le site. Concernant les entretiens professionnels, les salariés de plus de 6 ans vont être rencontrés progressivement d'ici la fin de l'année.

L'arrêt n° 22-14-043 rendu par la Cour de Cassation stipule que les congés restants en fin de période qui n'ont pas pu être pris par un salarié du fait d'un congé parental doivent être reportés, à ce jour la Direction... les supprime purement et simplement. La Cour de Cassation a également rendu une série d'arrêtés le 13 septembre 2023 confirmant que les salariés doivent continuer à cumuler leurs congés payés lors d'un arrêt maladie, y compris lors d'un arrêt maladie classique. A ce jour la Direction refuse également d'appliquer cette nouvelle jurisprudence.

 Pour ces deux cas, les arrêtés sont rétroactifs, vous pouvez et devez donc réclamer vos CP supprimés ou non cumulés !! N'hésitez pas à revenir vers nous si vous êtes dans ce cas. Intelcia devra se conformer à la loi.

Nous avons demandé à la Direction de préparer une communication sur les dispositions de la prévoyance dont peuvent bénéficier les salariés... Vous cotisez chaque mois pour une assurance, il est dommage de ne pas en connaître les avantages.

Retard de versement des salaires : Il y a des retards dus à l'évolution de l'outil de paie Intelcia et aux différences entre les sites (beaucoup de re-travail à la main, de saisie manuelle etc.). Il y a eu des retards plus importants pour certains salariés liées à des erreurs de BIC. Toujours concernant les salaires, il n'y aura pas de versement à l'avance au mois de décembre. Les dates restent au 28 .

TÉLÉTRAVAIL :

La Direction indique que les commissions seront supprimées au profit d'un entretien entre RH et salariés pour les prochaines demandes. La Direction a rappelé que les critères d'éligibilité au télétravail restent l'autonomie sur la prod et les critères RH. Suite à notre demande, la Direction indique que pour les fonctions supports, le télétravail n'est (selon eux) pas adapté. Nous avons fait remarquer à la Direction que le management à distance est effectivement différent, mais qu'il leur suffisait de prévoir des formations en ce sens pour l'encadrement.

PRIMES VARIABLES :

EDF : La partie contractuelle et la partie calibrage seront désormais séparées. Il y aura une évaluation de la qualité produite sur Laval par le client, mais sans redescende du résultat vers le conseiller. Pour ce mois-ci pas d'application des SI sur les conseillers.

Nous avons interpellé la Direction sur le fait que sur 48 conseillers Vente, seuls 6 atteignaient l'objectif Assur'énergie.

La Direction indique que les ventes de services faites en VARC passent sur le total de la file vente, au bénéfice du salarié.

L'impact des conseillers qui intègrent une équipe en cours de mois sur la prime des managers va être mesuré et un régularisation sera faite. SUD a également alerté la Direction sur la forte baisse du niveau des primes versées.



LE P'TIT RÉSUMÉ DU CSE

La suite !!

BY SUD SOLIDAIRES

PRODUCTION QUALITÉ/FORMATION :

Situation des conseillers qui découvrent un changement d'équipe en revenant d'absence : La direction indique qu'elle ne peut pas garantir qu'il n'y ait pas de changement d'équipe lors d'arrêt maladie. Il faut limiter d'une manière générale les changements d'équipe. Les entretiens de retour d'absence doivent être réalisés dès l'arrivée du conseiller. Cela permet notamment de briefer les conseillers sur les changements.

Pour le suivi des retours d'absence, un fichier a été mis en place pour s'assurer que le salarié a bien été systématiquement rencontré.

Suite à nos retours, la Direction indique qu'un refresh devra systématiquement être mis en place en cas de changement d'univers TRV/OM ou de compétences (GC/vente).

Process de sélection des meilleurs verbatims (EDF) : Les ASC présélectionnent les meilleurs verbatims en fonction des critères donnés par EDF, puis EDF choisi parmi cette sélection.

Suite à nos remontées pour demander des formations « techniques » su l'énergie (mode de chauffage, eau chaude, partie électrique privative, réseau...), la Direction indique réfléchir à des formations de ce type mais l'actualité formation continue de novembre et décembre est trop dense.

Retours sat'contact qui ne concerne pas le conseiller, nous vous rappelons que vous pouvez remonter les retours injustifiés à vos RE pour qu'ils soient neutralisés et n'impactent pas votre prime.

PLANIFICATION/ GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL :

Règle dans l'entreprise lorsqu'un jour férié tombe un samedi : Lorsque le jour férié tombe un samedi et que le site est fermé, la planification est de 35H.

La Direction avait indiqué que pour le suivi des jours de CP il fallait se référer au bulletin de salaire... mais ils ne figurent plus dessus... La Direction nous indique que les CP ne figureront pas de nouveau sur le bulletin de novembre. Un papier individuel sera envoyé à tous les salariés pour leur donner le nombre de CP restants.

Nouveau process de validation des CP : La Direction indique que désormais des quotas de CP seront définis pour les périodes de vacances et des critères attribués en dehors des périodes estivales. Au final pour période de Noël 82 % d'acceptation sur EDF. 141 demandes et 112 acceptations. Sur GRDF 80 %. Sur Carma 100 %.

SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

Nous avons remonté, encore, et encore, et encore... tous les problèmes liés aux « petits travaux » mais qui ne sont jamais réalisés et qui commencent à s'accumuler (ampoules GRDF, porte savon, toilettes PMR femmes, filtres solaires EDF, marquage sur le parking etc.). La Direction indique intervention les 7/8 décembre pour une partie de ces points, mais malheureusement pas pour les plus importants qui impactent directement les conditions de travail des salariés.

DIVERS :

Animation de Noël de la Direction : Il y aura un marché de Noël, un buffet sucré/salé. Il y aura également un concours de décoration de pôle/plateau. Une tombola va être réalisée lors de l'animation.

Une ligne d'écoute à destination des salariés (soutien psychologique par des professionnels et accès à une plateforme) va être mise en place.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE PRÉCISIONS SUR CERTAINS POINTS OU SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER UNE DE NOS ELUES PRESENT.ES SUR LES PLATEAUX EDF ET GRDF, OU À NOUS CONTACTER PAR MAIL OU SUR LES RESEAUX SOCIAUX !